



**CONSEIL COMMUNAL  
DE VILLARS-LE-TERROIR**

**Extrait du procès-verbal n° 12 du Conseil Communal de VILLARS-LE-TERROIR**

\*\*\*\*\*

<u>Séance du</u>	29.10.2018
<u>Présidence</u>	Monsieur Steeve Devolz
<u>Présence</u>	25 Conseillers Communaux présents, 7 absents préalablement excusés, 1 absent non excusé

---

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- Vu le préavis municipal No 06/ 2018 du 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission gestion-finances chargée d'étudier ce préavis

décide

- d'approuver l'Arrêté d'imposition pour l'an 2019 au taux de 73 % de l'impôt cantonal de base.

---

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- Vu le préavis municipal No 07/ 2018 du 24 septembre 2018
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis
- Ouï le rapport de la Commission gestion- finances

décide

- d'approuver le préavis No 7 tel que présenté accordant à la Municipalité un crédit de Fr. 30'000.- (TTC) pour la réfection du Chemin de Pujet
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché
- en cas de recours à l'emprunt, de l'amortir sur une période de 30 ans.

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- Vu le préavis municipal No 08/ 2018 du 24 septembre 2018
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis
- Ouï le rapport de la Commission gestion-finances

décide

- d'approuver le préavis No 8 tel que présenté accordant à la Municipalité un crédit de Fr. 25'000.- (TTC) pour la pose de barrières sur la place et le parvis de l'église
  - de financer cette dépense par les liquidités courantes ou d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché
  - en cas de recours à l'emprunt, de l'amortir sur une période de 30 ans.
- 

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- Vu le préavis municipal No 09/ 2018 du 24 septembre 2018
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis
- Ouï le rapport de la Commission gestion-finances

décide

- d'approuver le préavis No 9 tel que présenté accordant à la Municipalité un crédit de Fr. 25'000.- (TTC) pour la première phase de l'étude de la rénovation du complexe communal
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché
- en cas de recours à l'emprunt, de l'amortir sur une période de 30 ans.

Ainsi délibéré en séance du 29 octobre 2018.

**Au nom du Conseil Communal**

Le Vice-Président  
S. Devolz



La Secrétaire  
M.-C. Juriens-Fraymond

